



Emploi : Agent Pôle logistique Service de l'administration générale

**La Commission nationale des comptes de campagnes et des financements politiques (CNCCFP)**, autorité administrative indépendante, a été créée par la loi n°90-55 du 15 janvier 1990 relative à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques.

Organe collégial composé de neuf membres issus du Conseil d'État, de la Cour de cassation et de la Cour des comptes, la Commission a deux missions principales :

- contrôler les comptes de campagne des candidats aux élections présidentielle, européennes, législatives, sénatoriales, régionales, départementales, municipales, provinciales et territoriales (Outre-Mer), et fixer le montant de remboursement forfaitaire dû par l'Etat,
- vérifier que les partis politiques respectent la réglementation applicable à leur financement et leurs obligations comptables.

La Commission est assistée dans son fonctionnement par un secrétariat général, dont les services se composent de collaborateurs permanents répartis en trois services et un pôle communication-presses. Ces services sont renforcés par des recrutements temporaires principalement en période de traitement des comptes de campagne des élections générales. Elle travaille également avec un réseau de plus de deux cents rapporteurs chargés de l'instruction initiale des comptes de campagne.

Poste à pourvoir :	Poste d'agent au pôle logistique
Statut du poste :	Vacant
Date de disponibilité	1 <sup>er</sup> février 2023 – CDD de 3 mois
Domaine fonctionnel	Technique-logistique-maintenance
Service d'affectation :	Service de l'administration générale
Situation administrative :	Agent contractuel de catégorie C recruté dans le cadre d'un besoin temporaire.

Le service de l'administration générale, placé sous l'autorité d'un chef de service, comporte :

- un pôle affaires financières, immobilier et achat ;
- un pôle logistique ;
- un pôle ressources humaines et dialogue social ;

Le pôle logistique comprend 1 responsable de pôle et un agent administratif et technique.

Ce pôle peut être renforcé, de manière ponctuelle et temporaire, par des agents contractuels (CDD) lors des périodes de contrôle des comptes.

L'agent est placé sous l'autorité fonctionnelle et administrative du responsable du pôle logistique.

Missions :

L'intéressé sera chargé de :

- l'enregistrement et du suivi du courrier « arrivée » et « départ »,
- diverses tâches de manutention et logistiques liées aux missions du pôle,
- l'accueil téléphonique et physique des visiteurs ,
- l'archivage avec les autres membres du pôle, notamment lors des périodes électorales,

Compétences mobilisées :

- Outils bureautiques,
- Environnement et circuits administratifs,
- Techniques d'accueil du public,

Savoir-être :

- Sens de l'organisation et autonomie,
- Rendre compte,
- Polyvalence,
- Réactivité, esprit d'initiative et capacité d'anticipation
- Parfaite discrétion et confidentialité,
- Disponibilité,
- Sens du service public,
- Bon relationnel et goût du travail en équipe.

Contraintes :

- Port de charge (jusqu'à 10 kg), déplacement de chariot,...
- Manutention de mobilier

Régime durée du travail : Le régime de durée de travail et de congés correspond au régime hebdomadaire fixe de 35h00 + récupération des heures supplémentaires.

Rémunération brute mensuelle : 1850 €. Compte tenu de la durée prévisible du contrat, l'agent pôle logistique percevra également une indemnité de fin de contrat de 10 % de la rémunération brute globale perçue pendant la durée de son contrat, renouvellement inclus

Lieu d'exercice des fonctions : 31 - 35 rue de la Fédération 75015 PARIS

Documents à transmettre : l'envoi d'une lettre de motivation et d'un CV est obligatoire.

Date de clôture des candidatures : 25 janvier 2023

Demande de renseignement et candidatures à adresser par courriel à :

[rh.sagpf@cncfp.fr](mailto:rh.sagpf@cncfp.fr) : pôle ressources humaines et dialogue social

[Nathanael.BaudTanette@cncfp.fr](mailto:Nathanael.BaudTanette@cncfp.fr) : responsable du pôle logistique à la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques.